



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 34257

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la réforme du lycée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la durée moyenne hebdomadaire générale consacrée à chaque matière en seconde, avant et après la réforme.

Texte de la réponse

Depuis la dernière rentrée, dans le cadre de la réforme des lycées, la durée moyenne hebdomadaire générale par matière en classe de seconde s'échelonne généralement entre 2,5 et 4 heures selon les disciplines. En enseignement obligatoire, la fourchette s'établit entre 2 heures (horaire de sciences de la vie et de la terre) et 4 heures (horaire de français). En enseignement de détermination et en option facultative, l'horaire le plus fréquent est de 3 heures (options de langues anciennes, d'arts, options technologiques). Cette situation diffère de la situation antérieure en ceci qu'une place plus importante est désormais consacrée aux activités en groupes restreints (module d'un horaire global de 3,5 heures par semaine et aide individualisée à raison de 2 heures hebdomadaires), afin de mieux traiter les besoins spécifiques des élèves. Des dédoublements ont par ailleurs été introduits en langues vivantes en compensation d'une légère baisse de l'horaire-élève.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34257

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5116

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7140